

NOVEMBRE 2026

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Politique de confidentialité

Protection des données personnelles et médicales — version 2, en vigueur le 2 novembre 2026.

Données de santé | Mineurs | Conservation | Sécurité

BOKONO RDC
Votre santé, notre priorité

ESPAGNORA SARLU
Un projet porté par Espagnora
Version 1.2 (version de test) — novembre 2026

Sommaire

§ Présentation 2

9 Mineurs et représentants légaux 2

10 Protection des données personnelles et médicales 3

11 Conservation, archivage et suppression 4

12 Sécurité, incidents et continuité 5

§ Présentation

Version 2 — en vigueur le 2 novembre 2026
Éditeur : ESPAGNORA SARLU, porteuse du projet BOKONO RDC
Siège : 3336, avenue des Orangers, quartier Nganda, commune de Kintambo, Kinshasa, République démocratique du Congo
RCCM : CD/KNG/RCCM/23-B-00505 · ID NAT : 01-F4300-N28020R · NIF : A2305494Y
Contact : contact@bokono-rdc.net · +243 850 655 988

Cette politique explique comment BOKONO RDC protège les données personnelles et médicales. Elle reprend les chapitres 9 à 12 des conditions d'utilisation (admin.bokono-rdc.net/conditions), dont elle conserve la numérotation des articles. Elle remplace la version 1.

9 Mineurs et représentants légaux

Article 39 — Inscription d'un mineur

Un mineur est inscrit par un parent ou un représentant légal, depuis le compte de celui-ci (Mes enfants). L'identité du représentant et sa qualité sont vérifiées par une personne, avec les justificatifs strictement nécessaires. En cas de doute sérieux ou de conflit entre représentants, les actes non urgents sont suspendus et examinés.

Article 40 — Autorisations distinctes

L'autorisation d'utiliser Bokono pour l'enfant ne vaut pas pour tout : le partage de données, la téléconsultation, la transcription et les décisions médicales restent des décisions distinctes, chacune avec son information et sa preuve.

Article 41 — Avis de l'enfant et transcription

L'enfant reçoit, dans un langage adapté, une explication de ce qui va se passer, et son avis est recherché selon son âge et sa maturité. Pour la transcription d'une téléconsultation, le représentant confirme avoir informé l'enfant et le professionnel recueille son avis : si l'enfant n'est pas d'accord, aucune transcription n'est créée.

Article 42 — Protection renforcée

Les partages concernant un mineur sont limités à 30 jours au plus, l'autre représentant connu en est informé, et les données d'un mineur ne sont jamais utilisées dans la recherche de cas similaires.

Article 43 — Urgence

La procédure numérique ne retarde jamais des soins urgents. Les professionnels appliquent les règles légales et cliniques pertinentes et documentent les circonstances.

Article 44 — Majorité

À 18 ans, la représentation prend fin, les partages décidés par le représentant sont révoqués et celui-ci en est informé. La personne majeure demande à reprendre son dossier, et cette reprise est validée par une personne habilitée afin qu'aucun tiers ne prenne le contrôle du dossier.

10 Protection des données personnelles et médicales

Article 45 — Responsable du traitement

ESPAGNORA SARLU est responsable des traitements de données réalisés par Bokono. Toute question ou demande peut être adressée à contact@bokono-rdc.net ou depuis l'application (Profil → Confidentialité et autorisations → Mes demandes).

Article 46 — Données traitées

Selon le service utilisé : identité et coordonnées ; informations de compte et de connexion ; pièces et justificatifs de vérification ; rendez-vous ; échanges ; données de santé (dossier, ordonnances, résultats, mesures, comptes rendus, transcriptions) ; paiements et reçus ; position lorsqu'elle est autorisée pour une fonction précise ; consentements et autorisations ; journaux techniques et de sécurité.

Article 47 — Finalités

Les données servent à fournir les services demandés, coordonner les soins, vérifier les comptes, sécuriser la plateforme, prévenir la fraude, assurer la traçabilité, gérer les abonnements et paiements, traiter les demandes et réclamations, et respecter les obligations applicables. Une finalité nouvelle exige une analyse préalable et, si nécessaire, une information ou un consentement distinct.

Article 48 — Minimisation et fondements

Seules les données nécessaires à une finalité déterminée sont collectées. Chaque traitement repose sur un fondement identifié : consentement, relation de soins, tenue du dossier médical, intérêt vital en urgence, contrat, sécurité et traçabilité, ou obligation légale.

Article 49 — Consentements

Un consentement est libre, éclairé, spécifique et donné par une action positive. L'acceptation des présentes conditions ne vaut pas consentement global à tous les traitements ou actes médicaux. L'utilisateur peut refuser une fonction facultative sans perdre l'accès aux fonctions qui n'en dépendent pas. Chaque consentement est enregistré avec la personne, son objet, la date, l'heure et la version du texte ; il ne peut pas être antidaté ni réécrit.

Article 50 — Le patient décide du partage

Le patient choisit précisément ce qu'il partage, avec quel professionnel ou quelle structure, et pour combien de temps (30 jours par défaut pour un élément partagé). Il peut retirer un partage ou l'accès d'un professionnel à tout moment, et consulter l'historique de qui a consulté quoi et quand. Les transmissions à une pharmacie, un laboratoire, une ambulance ou une assurance sont limitées aux informations nécessaires à l'action demandée.

Article 51 — Qui accède aux données médicales

L'accès au dossier exige d'être un professionnel vérifié, membre de l'équipe de soins du patient et autorisé. Aucun employeur n'a accès aux données médicales. Aucun rôle d'administration n'ouvre l'accès au contenu médical ; un accès exceptionnel exige une double validation et est tracé. Le personnel d'assistance ne consulte jamais le contenu médical. Les informations de deux patients ne sont jamais mélangées.

Article 52 — Exceptions

Un partage sans autorisation spécifique n'intervient que lorsqu'un fondement légal le permet ou l'impose, par exemple en cas d'urgence vitale. Le motif est documenté et le patient peut en consulter les circonstances.

Article 53 — Ce qui ne peut pas être retiré

Certains traitements ne dépendent pas du consentement et ne peuvent donc pas être retirés : la tenue du dossier médical, la réponse à une urgence vitale, la sécurité et la traçabilité, et les obligations liées aux paiements. L'application l'explique dans Confidentialité et autorisations.

Article 54 — Droits des personnes

Depuis Profil → Confidentialité et autorisations → Mes demandes, l'utilisateur peut demander une copie de ses données, leur rectification, le retrait d'un consentement, l'opposition à un traitement ou la suppression. Chaque demande reçoit une réponse écrite ; un refus cite son fondement. Certaines données doivent être conservées pour des raisons médicales, probatoires, comptables ou légales.

Article 55 — Prestataires techniques

Bokono s'appuie sur des prestataires techniques, liés par des obligations de sécurité et de confidentialité et limités à ce qui est nécessaire à leur mission : hébergement de la base de données, de l'authentification et des fichiers (Supabase), serveur applicatif (Render), console d'administration et pages publiques (Cloudflare), notifications (Firebase Cloud Messaging), appels audio et vidéo (LiveKit), assistance par intelligence artificielle sur données dé-identifiées (Anthropic), transcription de la voix en texte, et paiement par mobile money. Ces prestataires peuvent héberger des données hors de la République démocratique du Congo. Leur liste à jour est disponible sur demande.

Article 56 — Notifications

Par défaut, les notifications n'affichent pas le contenu des messages ; l'aperçu n'apparaît que si l'utilisateur l'a activé.

11 Conservation, archivage et suppression

Article 57 — Principe

Chaque catégorie de données dispose d'une durée de conservation ou d'un critère documenté, d'une justification, d'un responsable et d'une méthode de suppression ou d'archivage.

Article 58 — Dossier médical, transcriptions et rapports

Les transcriptions et les rapports de téléconsultation sont conservés sans limite de durée, pour la continuité des soins et la protection des droits du patient, sauf disposition légale contraire ; cette règle est rappelée avant chaque appel. Le dossier médical, les ordonnances, les résultats et les preuves de consentement sont conservés aussi longtemps que l'exigent la continuité des soins et les obligations professionnelles et légales. Tous sont protégés contre l'accès indu et l'altération.

Article 59 — Autres données

Les autres données (compte, pièces de vérification, échanges, paiements, journaux) sont conservées pendant la durée nécessaire à leur finalité et aux obligations applicables, puis supprimées ou rendues anonymes de façon vérifiable, y compris dans les copies et sauvegardes à leur expiration.

Article 60 — Gel de conservation

En cas de litige, d'enquête, d'incident ou d'obligation légale, la suppression peut être suspendue pour le périmètre nécessaire. Le motif, l'auteur de la décision et la date de réexamen sont consignés.

Article 61 — Sauvegardes et archives

Les sauvegardes sont protégées contre l'accès non autorisé et l'altération ; leur restauration est testée régulièrement. Les archives restent accessibles aux seules personnes habilitées et ne sont jamais utilisées pour des finalités incompatibles.

12 Sécurité, incidents et continuité

Article 62 — Mesures de sécurité

Toute donnée médicale est traitée comme particulièrement sensible. Bokono applique : des règles d'accès imposées par la base de données sur chaque table sensible ; l'authentification, la session unique et le second facteur ; le chiffrement des échanges ; des journaux d'accès et d'audit inaltérables, sans reproduire inutilement le contenu médical ; la conservation des secrets hors du code de l'application ; la séparation des environnements de test et de production ; des tests de permissions, des revues des comptes privilégiés et des mises à jour régulières.

Article 63 — Signaler un incident

Tout utilisateur peut signaler un incident présumé (compte compromis, téléphone perdu, accès anormal, divulgation par erreur) à contact@bokono-rdc.net, au +243 850 655 988 ou depuis Profil → Aide et support.

Article 64 — Réponse aux incidents

Chaque incident est enregistré, classé selon sa gravité (faible, modérée, élevée ou critique) et traité par un responsable désigné : révocation de sessions, renouvellement de clés, désactivation de compte, isolement d'un service, correction de permissions. Les preuves sont préservées. Une atteinte potentielle aux données médicales, à la sécurité d'un patient ou à un compte privilégié est immédiatement escaladée.

Article 65 — Information des personnes

Les personnes concernées, les partenaires et les autorités sont informés lorsque le droit applicable ou le niveau de risque l'exige, dans les délais prévus par la loi. Les communications sont exactes et ne divulguent pas de données supplémentaires.

Article 66 — Continuité

Les services critiques, dont l'urgence, sont identifiés et disposent de procédures dégradées et de rétablissement. La sécurité des patients prime sur la disponibilité technique. Avant toute remise en service, l'intégrité des systèmes est vérifiée.

Article 82 — Contacts

ESPAGNORA SARLU — BOKONO RDC
3336, avenue des Orangers, quartier Nganda, commune de Kintambo, Kinshasa, République démocratique du Congo
E-mail : contact@bokono-rdc.net
Téléphone et urgence : +243 850 655 988
Conditions d'utilisation : admin.bokono-rdc.net/conditions
Politique de confidentialité : admin.bokono-rdc.net/confidentialite

Bokono RDC
Votre santé, notre priorité

Besoin d'aide ?

SUPPORT BOKONO
support@bokono-rdc.net

TÉLÉPHONE
+243 850 655 988

URGENCE (NUMÉRO BOKONO)
+243 850 655 988

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION
admin.bokono-rdc.net/telecharger

CONDITIONS D'UTILISATION ET CONFIDENTIALITÉ
admin.bokono-rdc.net/conditions
admin.bokono-rdc.net/confidentialite

PRÉSENTATION ET CONSTAT
admin.bokono-rdc.net/presentation
admin.bokono-rdc.net/constat

MANUELS ET DOCUMENTS

admin.bokono-rdc.net/manuels
admin.bokono-rdc.net/documents

En cas d'urgence, utilisez aussi le bouton rouge « Urgence » de l'application : il fonctionne toujours, sans abonnement ni paiement.

BOKONO RDC est un projet porté par Espagnora, à travers la société ESPAGNORA SARLU (Kinshasa, République démocratique du Congo).

ESPAGNORA SARLU — Siège : 3336, avenue des Orangers, quartier Nganda, commune de Kintambo, Kinshasa – RDC · RCCM : CD/KNG/RCCM/23-B-00505 · ID. NAT : 01-F4300-N28020R · NIF : A2305494Y

Version 1.2 (version de test) — novembre 2026 — Tous droits réservés. Les écrans peuvent évoluer avec les mises à jour de l'application.